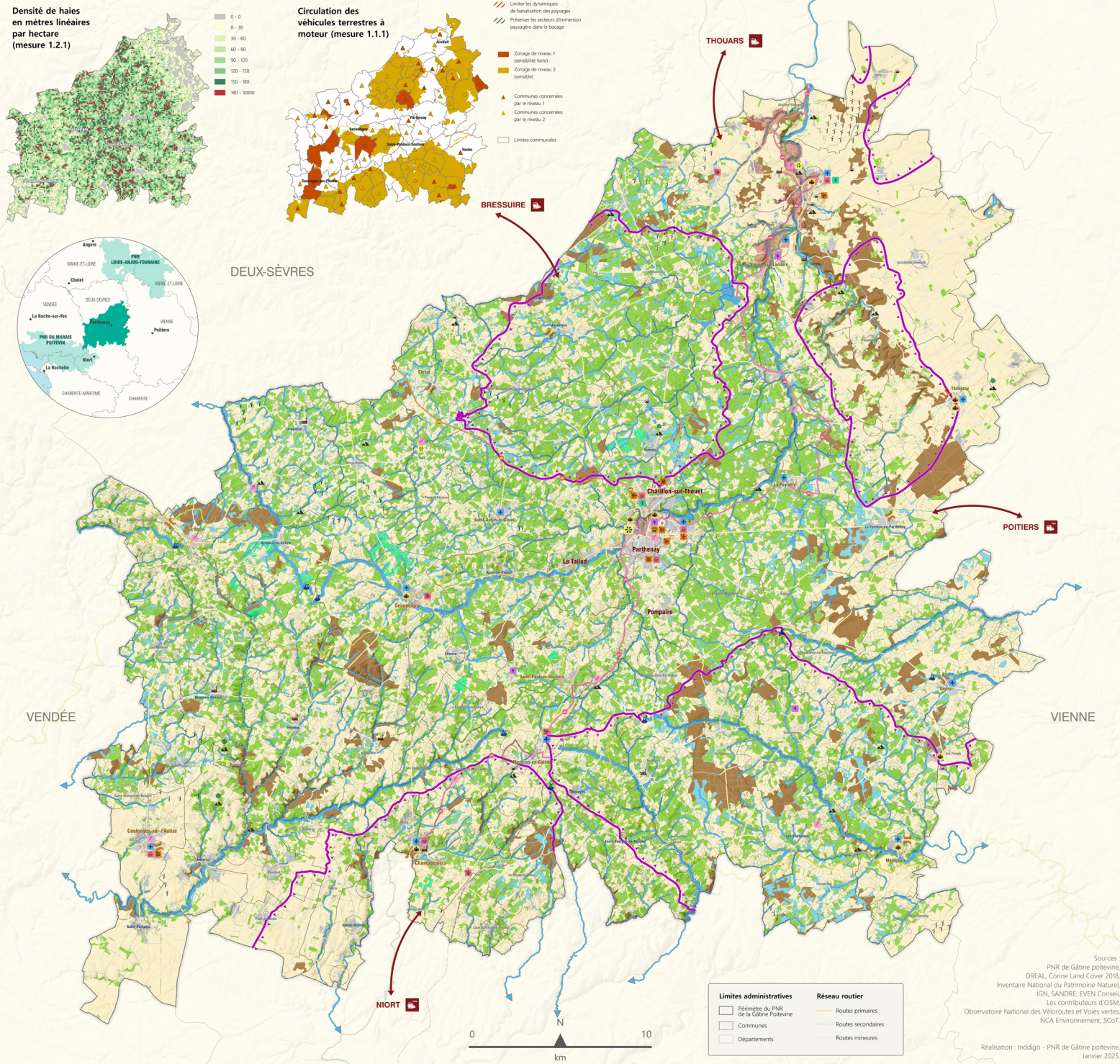
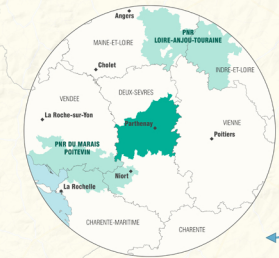
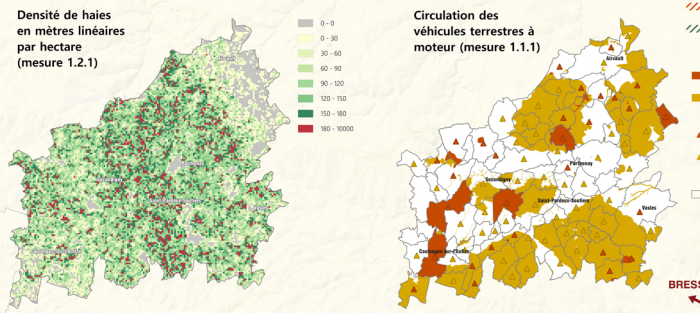
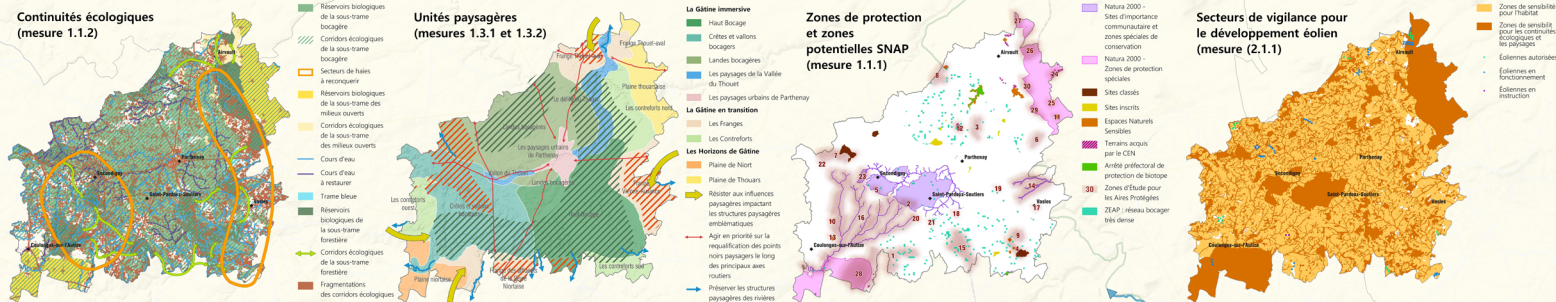




Axe 1 La Gâtine en héritage

Haies : Maintenir et restaurer l'éco-complément pour atteindre 100m/ha (mesure 1.2.1)

Zones de captage d'eau potable : Préserver la qualité de l'eau vis-à-vis de la qualité des milieux naturels (mesures 1.2.3 et 2.1.2)

Cours d'eau : Restaurer et préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques (mesure 1.2.3)

Zones humides : Restaurer et préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques (mesure 1.2.3)

Cours d'eau : Restaurer et préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques (mesure 1.2.3)

Géosites : Renforcer le lien avec les acteurs de l'industrie carrières et matériaux (mesure 1.2.2)

Carrières : Restaurer et protéger le bocage sur les secteurs stratégiques : sources, aires d'alimentation de captage, secteurs à fort dénivelé (mesure 1.2.3)

Haies : Maintenir et restaurer la qualité écologique et chimique des cours d'eau / Préserver et restaurer les continuités et fonctionnalités des cours d'eau (mesure 1.2.3)

Zones humides : Maintenir en bon état les 7% du territoire en zones humides / Engager un programme d'actions foncières sur les zones de sources (mesure 1.2.3)

Vallées/cours d'eau étiendant son influence paysagère : Préserver la qualité du ciel étoilé en réduisant l'éclairage public et privé (mesure 1.2.4)

Tâches urbaines : Créer des Zones de Protection des Aires d'Alimentation de Captage (mesures 1.2.3 et 1.2.5)

Zones de captage d'eau potable : Créer des Zones de Protection des Aires d'Alimentation de Captage (mesures 1.2.3 et 1.2.5)

Axe 2 La Gâtine en partage

Monuments historiques : Adapter les périmètres de protection des Monuments historiques (mesure 1.4.1)

Site Patrimonial Remarquable : Garantir l'actualisation et l'évolution des SPH (mesure 1.4.1)

Tâches urbaines : Limiter l'artificialisation et renforcer la nature en ville (mesure 1.3.2)

Villages porte d'entrées : Agir en priorité sur la requalification des villages "portes d'entrées" de la Gâtine (mesure 1.3.2)

Carrières : Veiller à l'intégration paysagère et environnementale des carrières en exploitation et en fin d'activité (mesures 1.2.2 et 1.3.2)

Usines à la campagne : Garantir l'insertion paysagère des "usines à la campagne" (mesure 1.3.2)

Pôles de l'armature territoriale : Le Tallud : Requalifier et rendre agréable la vie de village (mesure 1.3.2)

Tâches urbaines : Reduire la consommation énergétique du territoire pour une production en adéquation avec les besoins locaux (mesures 2.1.1 et 3.1.1)

Zones commerciales : Accompagner le développement diversifié des filières d'énergies renouvelables sur le territoire (mesure 2.1.1)

Postes de raccordement : Accompagner le développement diversifié des filières d'énergies renouvelables sur le territoire (mesure 2.1.1)

Potential de renouvellement des parcs éoliens existants : Accompagner le développement diversifié des filières d'énergies renouvelables sur le territoire (mesure 2.1.1)

Zones de captage d'eau potable : Protéger et sécuriser l'accès à la ressource (mesure 2.1.2)

Plans d'eau : Adapter les méthodes d'élevage et les cultures à une ressource plus contraignante (mesure 2.1.2)

Axe 3 La Gâtine en mouvement

Zones d'activités économiques : Améliorer la qualité paysagère des espaces à vocation économique (mesure 2.2.1)

Zones d'activités nécessitant l'action des collectivités pour leur intégration paysagère : Maintenir et préserver les terres agricoles et l'équilibre prairies et cultures (mesure 2.2.2)

Prairies : Maintenir et préserver les terres agricoles et l'équilibre prairies et cultures (mesure 2.2.2)

Vergers : Maintenir et préserver les terres agricoles et l'équilibre prairies et cultures (mesure 2.2.2)

Cultures : Développer des pratiques agricoles et forestières adaptées au changement (mesure 2.2.2)

Forêts : Développer des pratiques agricoles et forestières adaptées au changement (mesure 2.2.2)

Itinéraires vélos : Développer, structurer et valoriser une offre d'activités de pleine nature basée sur les itinéraires doux (mesure 2.2.3)

Sentiers de grande randonnée : Développer, structurer et valoriser une offre d'activités de pleine nature basée sur les itinéraires doux (mesure 2.2.3)

Principaux festivals : Valoriser les singularités du territoire et capitaliser sur les événements majeurs pour allonger les séjours (mesure 2.2.3)

Pôles de l'armature territoriale : Renforcer l'offre de services et d'emplois dans les pôles (mesure 3.1.2)

Maisons de santé : Conforter le maillage des maisons de santé (mesure 3.1.2)

Tâches urbaines : Planifier et limiter l'étalement urbain et l'artificialisation du sol via une stratégie ambitieuse de sobriété foncière (mesure 3.1.3)

Principaux festivals : Créer une stratégie culturelle maillant le territoire (mesure 3.2.3)

Bât : Adapter le bâti aux besoins et usages contemporains (mesure 3.2.2)

Axe 4 La Gâtine mobilisée

Liaisons avec Poitiers, Niort, Bressuire et Thouars : Optimiser les déplacements en intermodalité avec les transports en commun (mesure 3.3.1)

Gare de Parthenay : Soutenir le retour du transport de passager sur la ligne de fret (mesure 3.3.1)

Voie ferrée : Soutenir le retour du transport de passager sur la ligne de fret (mesure 3.3.1)

Itinéraires vélos : Développer les modalités douces pour les déplacements du quotidien (mesure 3.3.1)

Sentiers de grande randonnée : Développer les modalités douces pour les déplacements du quotidien (mesure 3.3.1)

Zones de banaiserie : Valoriser un rythme de vie (pouvant attirer de nouveaux habitants) (mesure 3.3.2)

Tiers-lieux : Valoriser un rythme de vie (pouvant attirer de nouveaux habitants) (mesure 3.3.2)

Pôles de l'armature territoriale : Renforcer l'accès aux services publics par un maillage territorial performant (mesure 3.3.3)

Structures d'animation de la vie sociale et locale : Considérer les moyens alloués aux espaces de paroles et projets des jeunes (mesure 4.1.3)

* Pôles de l'armature territoriale : Parthenay Niveau 1, Niort Niveau 2, Thouars Niveau 3, Bressuire Niveau 4

Plan de Parc du PNR de Gâtine poitevine

Version janvier 2025

Projet Parc naturel régional de Gâtine poitevine